



PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
Intéressé	1

N° 2445-2019/ARR/DJA

du : 19/07/2019

ARRÊTÉ

portant délégation de signature à monsieur Gil BRIAL, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 30-2019/APS du 17 mai 2019 portant élection du président et des membres du Bureau de l'assemblée de la province Sud,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à monsieur Gil BRIAL, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'assemblée de province, tous actes, arrêtés, décisions, marchés, conventions, documents et correspondances concernant les compétences de la province dans les domaines suivants :

- enseignement ;
- jeunesse et sport ;
- condition féminine ;
- patrimoine ;
- urbanisme et aménagement du territoire ;
- logement social.

ARTICLE 2 : L'arrêté modifié n° 1818-2019/ARR/DJA du 20 mai 2019 portant délégation de signature à monsieur Gil BRIAL, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud, est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressé.